Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du cinq novembre an mil huit cent cinquante-deux, à dix heures du matin

Acte de mariage de Jean Joseph David, âgé de vingt trois ans, né à la Garde département du Var le six mai du mois de mars mil huit cent vingt neuf, profession de cultivateur, domicilié à la Garde département du var, fils majeur de feu Jean Antoine David en son vivant profession de cultivateur, domicilié à la Garde département du var, et de Jeanne Marie Magdeleine Rimbaud, propriétaire, domiciliée en la Commune de la Garde, présente et consentante d'une part;

Et de Anne Josephine Rimbaud, (propriétaire) âgée de vingt ans, née à la Garde département du var le vingt deux du mois de décembre mil huit cent trente un, domiciliée à la Garde département du var, fille mineure de feu Pierre Julien Rimbaud en son vivant profession de cultivateur, domicilié à la Garde département du var, et de Jeanne Magdeleine Rimbaud, propriétaire, domiciliée en la Commune de la Garde présente et consentante d'autre part;

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par nous Maire soussigné les dimanches vingt quatre et trente un octobre dernier, lesquelles affiches publiées ont été dûment vues et lues;

2° Acte de naissance des futurs époux, aussi que ceux de décès de leurs pères et mères, dont ils sont issus, ainsi qu'il sera ci-dessous dit et énoncé.

N° 16
David
Jean-Joseph
et
Rimbaud
Anne Josephine

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi des 17 juin, 2 et 10 juillet 1850, les futurs époux, ainsi que les mère et père susdits présents ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date du du mois de mil huit cent cinquante parderevant Me notaire à département de

Les contractants ont déclaré, rendre en mariage, l'un Anne Josephine Rimbaud et l'autre Jean Joseph David.

En présence de Jean Pierre Jean Bouquet domicilié à la Garde département du var, âgé de Cinquante neuf ans, profession de propriétaire non parent ni allié des époux.

De Jean Antoine Pierre Musso domicilié à la Garde département du var, âgé de Trente un ans, profession de maçon non parent ni allié des époux.

De Jean Baptiste Joseph Pellon domicilié à la Garde département du var, âgé de Vingt neuf ans, profession de cultivateur, non parent ni allié des époux.

Et de Jean Joseph Andre domicilié à la Garde département du var, âgé de Vingt deux ans, profession de cultivateur, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Coullard, Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les époux, témoins et époux seulement, l'épouse ainsi que la mère des époux sont déclarées ne savoir ni écrire ni signer.

David — Bouquet — Musso

Pellon aîné — Andre